

**Communauté de Communes**



**Brionnais**  
Sud Bourgogne

**RAPPORT d'**

**ORIENTATIONS**

**BUDGÉTAIRES 2025**

**Conseil Communautaire  
du JEUDI 06 MARS 2025**

# SOMMAIRE

<b>1<sup>ère</sup> partie : Cadre réglementaire du ROB.....</b>	<b>p 3</b>
1. Introduction .....	p 4
2. Transmission et publicité.....	p 4
<b>2<sup>ème</sup> partie : Contexte économique et financier.....</b>	<b>p 5</b>
1. International .....	p 6
2. National .....	p 6 à 8
<b>3<sup>ème</sup> partie : Loi de Finances 2025 .....</b>	<b>p 9</b>
1. Les lignes d'influences.....	p 10
2. Pour les particuliers .....	p 10
3. Pour les entreprises .....	p 11
4. Des coupes budgétaires.....	p 11
5. Pour les collectivités.....	p 11 à 12
<b>4<sup>ème</sup> partie : Orientations budgétaires de la CC Brionnais Sud Bourgogne .....</b>	<b>p 13</b>
1. La population .....	p 14
2. Présentation .....	p 14
3. Fonctionnement .....	p 14
A) <i>Les charges réelles de fonctionnement</i>	
B) <i>Les recettes réelles de fonctionnement</i>	
C) <i>Les autres charges courantes</i>	
4. Focus sur les budgets annexes .....	p 24
A) <i>Enfance Temps Libre</i>	
B) <i>Déchets</i>	
C) <i>Espace Tiers Lieu</i>	
D) <i>La Gare</i>	
E) <i>Les Tanneries</i>	
5. Focus sur les services spécifiques .....	p 26
A) <i>La Culture</i>	
B) <i>Les Equipements sportifs</i>	
C) <i>Les Seniors</i>	
D) <i>La voirie</i>	
E) <i>La mobilité</i>	
6. Capacité d'autofinancement .....	p 28
7. Endettement.....	p 29
A) <i>Les emprunts</i>	
B) <i>Encours de la dette</i>	
C) <i>Capacité de désendettement</i>	
8. Les ratios .....	p 31
9. Investissement.....	p 33
A) <i>Les dépenses d'investissement</i>	
B) <i>Programme 2024</i>	
C) <i>Restes à réaliser 2024</i>	
D) <i>Programme prévisionnel 2025</i>	
E) <i>Focus sur les subventions</i>	
F) <i>Présentation des engagement pluriannuels</i>	

# 1

## CADRE REGLEMENTAIRE DU RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

## 1. INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaires (DOB) est une obligation légale pour les communes d'au moins 3 500 habitants, les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant les informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Il porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré et, éventuellement les exercices suivants.

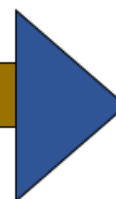
Il doit intervenir dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget et ne pas avoir lieu lors de la même séance que celle concernant le vote du budget.

Le DOB concerne à la fois le budget principal et les budgets annexes de la collectivité.

Le délai de convocation aux réunions du conseil communautaire au cours des séances qui donneront lieu au vote du budget sera de 12 jours afin d'améliorer l'information des élus communautaires.

La chronologie ci-dessous rappelle les principales étapes de la gouvernance qui ont permis d'aboutir au présent Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB).

Bureau du 21/02/2025	Com Fi du 27/02/2025	<b>DOB</b> du 06/03/2025	Com Fi du 24/03/2025	Vote BP du 10/04/2025
-------------------------	-------------------------	-----------------------------	-------------------------	--------------------------



## 2. TRANSMISSION ET PUBLICITE

Le Rapport d'Orientation Budgétaire sera transmis au représentant de l'Etat dans les 12 jours qui suivent la séance au cours de laquelle le point du jour est traité.

Le Rapport prévu à l'article L. 3212-1 est transmis par l'EPCI aux communes membres dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Le rapport d'orientation budgétaire est publié sur le site internet de la CC de Brionnais Sud Bourgogne à la suite de la tenue du débat d'orientations budgétaires en Conseil Communautaire en libre accès.

# 2

## CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

## 1. INTERNATIONAL

Des perspectives économiques mondiales modestes en 2025, dans un contexte d'incertitudes persistantes.

Selon la dernière étude prospective de l'OCDE\*, le monde devrait connaître une croissance de 3,3 % de son PIB en 2025. Une performance qui s'inscrit dans la continuité de 2023 (+3,2 %) et de 2024 (+3,2 %) et qui correspond à la moyenne de progression (+3,4 %) enregistrée entre 2013 et 2019.

La zone euro, de son côté, devrait voir son PIB croître de 1,3 % cette année (contre 0,8 % en 2024) et les pays de l'OCDE de 1,9 % (contre +1,7 % en 2024). Membre de cet espace économique comme une trentaine d'autres pays, la France devrait, selon les mêmes prévisions, enregistrer une croissance de 0,9 % en 2025 (contre 1,1 % en 2024).

Un score qui place notre pays tout en bas du classement, à égalité avec l'Italie et juste devant l'Allemagne, en dernière position (+0,7 % attendus pour 2025). Signe que les trois poids lourds de l'Europe ont beaucoup de mal à redynamiser leur économie. Exception faite du Costa Rica (+3,5 %), aucun pays de l'OCDE ne devrait enregistrer une croissance supérieure à la moyenne mondiale de 3,3 % prévue par les économistes de l'organisation internationale.

Par ailleurs, les récentes déclarations du gouvernement des Etats-Unis vis-à-vis des relations commerciales entre Etats-Unis et Europe visant à instaurer des droits de douane sur les produits européens laissent présager des difficultés supplémentaires en termes de croissance

La Chine est également en difficulté. L'OCDE note ainsi qu'elle ne devrait pas dépasser 4,7 % en 2025, contre 4,9 % en 2024. Une érosion de croissance qui pourrait même se poursuivre en 2026 (4,4 % attendus) en raison d'une « évolution démographique défavorable et d'un fléchissement des gains de productivité », précise l'étude. Sans parler du décrochage du marché immobilier à l'œuvre depuis 2 ans que les autorités chinoises ont beaucoup de mal à endiguer.

L'Inde, quant à elle, portée par une activité « restée dynamique, grâce à l'augmentation des revenus et de la demande dans les zones rurales, l'orientation accommodante des politiques macroéconomiques et une offre de crédit abondante », devrait parvenir à maintenir une croissance vigoureuse de 6,9 % en 2025 (contre 6,8 % en 2024).

Enfin, le PIB des États-Unis devrait croître de 2,4 % en 2025 (contre 2,8 % en 2024). Une croissance robuste mais qui pourrait, dans les années à venir, fortement s'éroder en raison d'une consommation interne plombée par la « normalisation de l'immigration, le ralentissement de la demande de main-d'œuvre et le tarissement de l'épargne accumulée pendant la pandémie », précisent les auteurs de l'étude.

*\*Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) L'OCDE réunit 38 Etats membres dans un cadre qui leur donne la possibilité de discuter, de revoir et d'améliorer leur politique économique, des finances, de l'éducation, scientifique, sociale, de l'environnement et de développement.*

## 2. NATIONAL

### **Le PIB**

La prévision du Gouvernement est identique à celles de l'OCDE et de la Banque de France en prévoyant une croissance du PIB de la France à 0,9 %.

Le Gouvernement explique la révision de la prévision de croissance par rapport au PLF initial (-0,2 pt) par l'accroissement de l'incertitude aux niveaux national et international, qui serait partiellement compensé par le moindre effort de réduction du déficit public : les mesures visant à réduire le déficit public pour 2025 étant d'un montant plus faible que dans le scénario précédent, elles pèseraient ainsi moins sur la croissance.

Par ailleurs, la dégradation de la conjoncture depuis septembre dernier, telle que retracée notamment par les enquêtes de conjoncture de l'Insee (cf. Graphique 1), laisse déjà attendre un fléchissement de la croissance du PIB au premier semestre 2025, qui devrait peser sur la moyenne annuelle

**Graphique 1 : indicateur du climat des affaires et confiance des ménages en France**

Indice



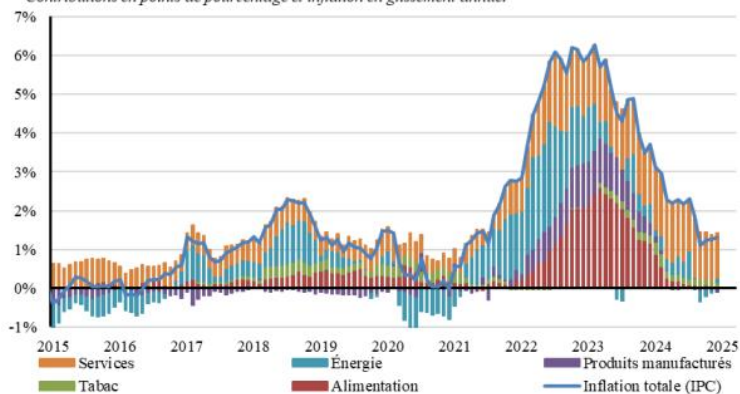
Source : Insee

La prévision de croissance du PIB (+0,9 %) pour 2025, supérieure à celle du consensus des économistes (+0,7 %), est atteignable mais un peu élevée : elle paraît sous-estimer la perte de dynamisme de l'activité retracée par les enquêtes de conjoncture et repose notamment sur une hypothèse de stabilisation de l'investissement des entreprises optimiste au vu de la dégradation de leur environnement économique.

La hausse des prix à la consommation. L'inflation pour 2024 est désormais connue. Elle s'établit à 2,0 % contre une prévision de 2,1 % dans le scénario précédent du Gouvernement.

**Graphique 2 : inflation (IPC) et contributions**

Contributions en points de pourcentage et inflation en glissement annuel



Source : Insee

## L'emploi

Le taux de chômage a légèrement augmenté au troisième trimestre en France. Il a atteint 7,4 % de la population active, soit 0,1 point au-dessus du deuxième trimestre, à son niveau d'un an auparavant, a annoncé l'Insee ce mercredi matin. Le nombre de chômeurs en France (hors Mayotte) au sens du Bureau international du travail (BIT) a augmenté de 35.000, à 2,3 millions de personnes.

Dans le détail, le taux de chômage des 15-24 ans a augmenté de 1,8 point, à 19,7 %, 2,4 points au-dessus de son niveau d'un an auparavant. Il est quasi stable pour les 25-49 ans, à 6,6 %. Enfin, pour les 50 ans ou plus, le taux de chômage a diminué de 0,3 point, à 4,7 %, son plus bas niveau depuis fin 2008, toujours selon l'Insee.

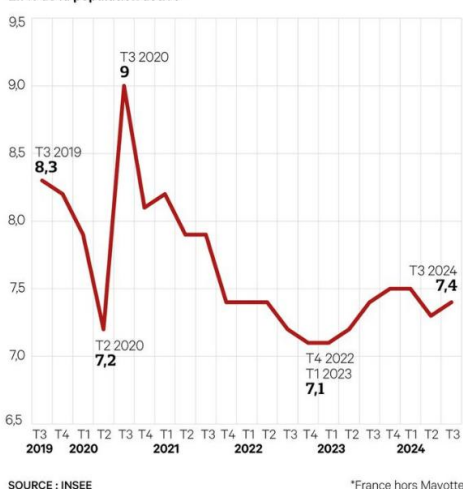
## Un contexte économique incertain

En moyenne au troisième trimestre, le taux d'emploi des 15-64 ans a atteint un nouveau plus haut niveau depuis que l'Insee le mesure (1975), à 69,1 % (+0,1 point, +0,7 point sur un an). Même nouveau record pour le taux d'activité qui a pris 0,3 point, à 74,8 %. « Les résultats sont conformes à nos prévisions, plutôt atones mais sans marquer de retournement, dans un marché du travail plutôt à l'arrêt », a résumé le chef de la division synthèse et conjoncture du marché du travail de l'Insee, Yves Jauneau. Pour rappel, l'Insee prévoit que le taux de chômage augmentera encore un peu au quatrième trimestre, à 7,5 % de la population active (sa prévision à fin juin 2025 sera publiée mi-décembre).

La publication de ces chiffres intervient dans un contexte économique incertain. L'activité tourne au ralenti, sans caler pour autant, comme en témoigne la dernière note de conjoncture de la Banque de France. La situation est variable selon les secteurs, mais elle fait craindre une envolée des restructurations. Plusieurs grands groupes ont commencé à tailler dans leurs effectifs - Michelin, Airbus pour sa branche défense... -, sans oublier les dizaines de PME ou de TPE qui ne font pas la une des médias nationaux.

### **Le taux de chômage rebondit légèrement au troisième trimestre**

En % de la population active\*





**3**

**LOI DE FINANCES 2025**

## 1. LES LIGNES D'INFLUENCES

Le projet de loi de finances pour l'année 2025 a été définitivement adopté par le Parlement. Le texte était considéré comme adopté à l'Assemblée nationale après le rejet de la motion de censure présentée par La France insoumise mercredi 5 février. Et le matin du jeudi 06 février 2025, il a été approuvé par un ultime vote au Sénat.

Le 13 février 2025, le Conseil constitutionnel a jugé l'essentiel du projet de loi de finances conforme à la Constitution. Il a censuré neuf articles comme cavaliers budgétaires et un article pour un autre motif procédural. Dans sa décision, il considère que la procédure d'adoption de la loi a été respectée. Le Conseil constitutionnel avait été saisi par les députés du Rassemblement national et de La France insoumise les 6 et 7 février dernier.

Tour d'horizon des grandes orientations et des principales mesures prévues par le budget de l'Etat.

Ce budget se révèle **moins ambitieux que celui du gouvernement Barnier**. En effet, il prévoit de contenir le déficit public à **5,4 % du PIB annuel** contre 5 % pour le précédent projet, rejeté suite à la censure du gouvernement Barnier. La France dépassera donc cette année encore la **limite des 3 % de déficit public** autorisée au sein de l'Union européenne. En fait, rares sont les experts à proposer un redressement brutal capable de passer sous la limite en seulement un an. La cible des 3 % est ainsi prévue pour être atteinte, en théorie, en 2029.

## 2. POUR LES PARTICULIERS

Choisissant de repartir du texte porté par l'ex-Premier ministre Michel Barnier à l'automne, François Bayrou en a repris les grandes lignes, notamment sur la **partie consacrée aux recettes**.

- **Le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation**, à hauteur de 1,8%. Ce pourcentage augmente d'autant le niveau de revenu qui correspond aux cinq tranches d'imposition. Selon l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE), sans cette indexation, un peu plus de 17 millions de foyers auraient vu leur imposition augmenter.
- **Une "contribution différentielle" sur les hauts revenus (CDHR)**. Concrètement, un effort temporaire, sur une année, sera demandé aux ménages les plus aisés : les contribuables dont le revenu fiscal de référence dépasse les 250.000 euros (500.000 euros pour un couple) seront imposés à hauteur d'au moins 20%. Gain espéré : 2 milliards d'euros.
- **Un malus renforcé sur l'achat de voitures thermiques**, à partir du 1<sup>er</sup> mars. Le seuil de déclenchement (le niveau d'émission de CO<sub>2</sub> à partir duquel on paye cette surtaxe) est fixé à 113 g/km de CO<sub>2</sub>, contre 118 g/km de CO<sub>2</sub> jusqu'à présent.
- **Le taux de TVA sur la fourniture et la pose des chaudières à gaz** passe à 20%.
- **La taxe sur les billets d'avion augmente**, passant notamment de 2,63 euros à 7,30 euros pour un billet en classe économique vers la France ou l'Europe.
- **Le plafond des frais de notaires** (les droits de mutation à titre onéreux ou DMTO), perçus par les départements, est relevé de 0,5 point pour l'achat d'un bien immobilier, sauf pour les primo-accédants à la propriété.
- **Le prêt à taux zéro (PTZ) accessible aux primo-accédants est étendu** à tout le territoire, sans distinction, pour l'achat **dans le neuf**, qu'il s'agisse d'une construction individuelle ou collective. Jusqu'à présent, le PTZ était accessible seulement aux logements neufs collectifs, en zone tendue. En revanche, les conditions d'achat **dans l'ancien** restent inchangées, c'est-à-dire sous conditions de rénovation énergétique.

### 3. POUR LES ENTREPRISES

- Une **"contribution exceptionnelle"** sur les **bénéfices des grandes entreprises**. S'appliquant, elle aussi, sur une année, elle concerne les sociétés - environ 400 - qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à un milliard d'euros et comprend deux taux : 20,6% pour celles dont le chiffre d'affaires se situe entre un et trois milliards ; et 41,2% pour celles dont il est de trois milliards ou plus. Pour un gain espéré de 8 milliards d'euros.
- Une **taxe sur les rachats d'actions**, suivis d'une annulation d'actions conduisant à une réduction du capital, pour les entreprises dont le chiffres d'affaires dépasse un milliard d'euros.
- Le **taux de la taxe sur les transactions financières** (TTF) passe de 0,3 à 0,4%

De leur côté, les régions auront la possibilité de prélever sur les entreprises un **"versement destiné au financement des services de mobilité"** (dit "versement mobilité") dans la limite de 0,15% des salaires.

A noter que l'article 4 du projet de loi de finances sur la **tarification de l'électricité nucléaire** vendue par EDF, à propos duquel le Rassemblement national avait menacé le gouvernement de censure en cas de maintien, figure bien dans le texte final.

### 4. DES COUPES BUDGETAIRES

Côté dépenses, **plusieurs baisses dans les budgets de certains ministères** ont été pointées du doigt par les oppositions, notamment ceux de **Aide publique au développement, de la Culture, de l'Ecologie, de l'Agriculture** ou encore de **l'Enseignement supérieur**.

- Le **budget de l'aide médicale d'Etat** (AME, soins aux étrangers en situation irrégulière), diminué de 111 millions d'euros par rapport au budget élaboré par Michel Barnier à l'automne, pour le maintenir au niveau de 2024 (environ 1,3 milliard). Le périmètre du panier de soins n'a, lui, pas été modifié.
- **Les 4.000 postes d'enseignants qui devaient être supprimés** dans la version du projet de loi de finances de l'automne **ne le seront pas**, mais à budget constant pour l'Education nationale : les 50 millions d'euros nécessaires seront prélevés ailleurs.
- **L'effort financier demandé aux collectivités locales** a, lui, été stabilisé depuis plusieurs semaines sur la version du Sénat, soit environ 2,2 milliards d'euros.
- **Les crédits de l'Agence bio**, supprimés au Sénat, ont aussi été rétablis, comme promis par le gouvernement.
- **Le budget du Sport**, que le gouvernement avait envisagé de diminuer ces derniers jours malgré la fronde du secteur, a été sanctuarisé dans sa version proposée à l'automne, qui était cependant déjà nettement réduite par rapport à 2024 qui était une année olympique.
- **Le service national universel (SNU)**, dénoncé par toutes les oppositions pour son coût et son manque d'efficacité, a vu ses crédits diminuer, résistant encore à une suppression pure et simple.

### 5. POUR LES COLLECTIVITES

**Un effort budgétaire de 2,2 Md€ est demandé aux plus grandes collectivités locales** (au lieu des 5 Md€ envisagés par le gouvernement à l'automne).

- **Le Dilico (Dispositif de lissage conjoncturel)** : il remplace le Fonds de réserve du budget « Barnier » et concerne plus de collectivités mais pour un montant global plus faible (1 milliard d'euros, contre 3 milliards d'euros auparavant)
- **Le fonds vert** : destiné à accélérer la transition écologique dans les territoires, est en baisse par rapport à 2024 mais moins que prévu initialement.
- **un versement mobilité (VM)** : pour financer les trains régionaux, au profit des régions est créé au taux de 0,15%. Il s'agit d'une contribution prélevée sur la masse salariale des entreprises d'au moins 11 salariés.
- **les départements** : pour leur permettre de faire face à la hausse de leurs dépenses, pourront relever le

plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) ou "frais de notaire" sur les transactions immobilières de 4,5% à 5% pendant trois ans. Les départements pourront décider un taux réduit ou une exonération pour les primo-accédants.

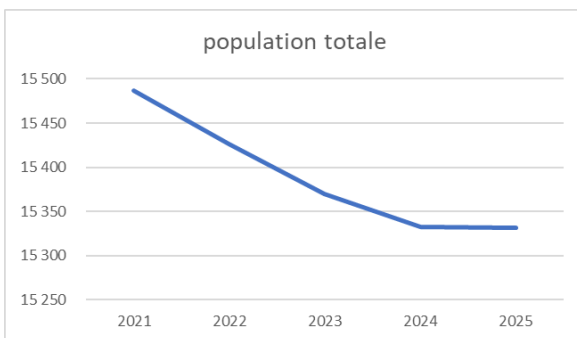
- **Classement des communes en zones France ruralités revitalisation** : les communes ayant perdu le bénéfice du régime des ZRR pourront bénéficier des aides du dispositif FRR. Le classement en FRR+ pour les plus vulnérables sera étendu. Enfin, les exonérations des bassins d'emploi à redynamiser sont prorogées.
- **Gel de la fraction de Tva** : le gouvernement gèle, à hauteur de 2024, la fraction de TVA dédiée aux collectivités. Ce sont quelques 1,2 milliards d'euros estimés qui ne seront pas perçus par ces dernières.
- **Le FCTVA** : le taux de FCTVA reste le même, tout comme l'assiette, à savoir l'investissement et certaines dépenses de fonctionnement. Pour rappel, il ne s'agit pour les collectivités que de récupérer la TVA qu'elles paient lors de leurs achats.
- **Les Dotations** : la DGF est revalorisée de 150 M € par une minoration de la DSIL. La DETR est maintenue à son niveau 2024.
- **La cotisation de la CNRACL** : hausse de 3 points
- Par ailleurs, si le gouvernement a renoncé à étendre à trois (contre un actuellement) le nombre de jours de carence des fonctionnaires en cas d'arrêt maladie, le taux d'indemnisation de ces arrêts maladie a été réduit à 90 % (au lieu de 100 %), sauf en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

# 4

## **ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA CC BRIONNAIS SUD BOURGOGNE**

## 1. LA POPULATION

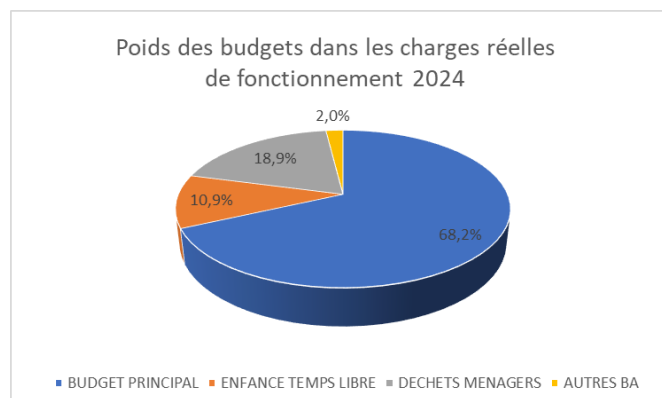
Années	2021	2022	2023	2024	2025
population intercommunale	15 116	15 055	15 002	14 974	14 950
population comptée à part	371	371	368	358	381
<b>population totale</b>	<b>15 487</b>	<b>15 426</b>	<b>15 370</b>	<b>15 332</b>	<b>15 331</b>



## 2. PRESENTATION

- La Communauté de Communes compte un budget principal et 5 budgets annexes dont :
  - o 1 SPIC (Service Public Industriel et Commercial qui doit être financé par l'utilisateur au travers d'une redevance) : déchets ménagers
  - o 4 SPA (Services Publics Administratifs) : Enfance Temps Libre, Parc d'activités La Gare, Espace Tiers Lieu de Baudemont
- Dans le cadre de l'internalisation de l'Office du Tourisme, un nouveau SPA à autonomie financière sera créé par délibération. Ce nouveau budget se nommera le Budget Tourisme incluant l'Office du Tourisme et tout ce qui concerne le tourisme (balades vertes entre autres).
- A l'occasion de l'adoption du CFU (Compte Financier Unique) 2024 et du budget prévisionnel pour 2025, une lecture « verte » sera proposée aux élus du Conseil, comme prévu par la loi de finances pour 2024,

Les Budgets annexes représentent une part importante des charges réelles de fonctionnement, soit 30 %, et 7% des dépenses d'équipement.



### 3. FONCTIONNEMENT

#### A) LES CHARGES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Charges tous budgets		2021	2022	2023	2024
011	Charges à caractère général	2 643 386,47	2 564 387,50	2 413 085,77	2 552 968,65
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 402 133,26	2 463 760,02	2 521 893,83	3 181 743,12
014	Atténuation de produits	2 436 410,38	2 427 543,38	2 463 070,38	2 444 710,38
65	Autres charges de gest. courante	2 776 789,46	2 682 371,34	2 779 297,40	2 876 450,17
66	Charges financières	32 360,93	44 445,20	89 290,03	84 486,63
67	Charges exceptionnelles	125 610,47	73 083,12	263 715,13	26 149,78
68	Dotations	6 203,98	0,00	26 801,67	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>10 422 894,95</b>	<b>10 255 590,56</b>	<b>10 557 154,21</b>	<b>11 166 508,73</b>

Pour rappel, les charges du personnel sont imputées au budget général puis reventilées par budget.

**Ainsi, pour une meilleure analyse, dans le tableau ci-dessous, les charges du personnel relatives aux budgets annexes sont soustraites du budget principal.**

Répartition des charges par budget	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRINCIPAL	8 263 843,77	8 233 496,25	7 397 720,25	7 610 223,21
ENFANCE TEMPS LIBRE	994 023,95	994 331,23	990 471,78	1 223 133,96
DECHETS MENAGERS	772 816,48	770 997,86	2 027 615,66	2 113 975,45
TIERS LIEU BAUDEMONT	133 256,87	121 503,01	65 243,72	45 767,33
PARC LA GARE	11 584,79	13 886,83	75 409,05	148 648,78
LES TANNERIES	247 369,09	121 375,38	693,75	24 760,00
<b>TOTAL</b>	<b>10 422 894,95</b>	<b>10 255 590,56</b>	<b>10 557 154,21</b>	<b>11 166 508,73</b>

- Les dépenses du budget principal ont augmenté en raison :
  - o Notamment les charges du personnel + 320 115 € – voir a)
- L'augmentation des dépenses du Budget Enfance Temps Libre s'explique par :
  - o la reprise des activités des Associations de l'AISL de Colombier et la Ribambelle de La Clayette.
  - o Indemnités de licenciement de la Ribambelle pour 53 282 €
- L'espace Tiers Lieu voit ses charges diminuer pour les raisons suivantes :
  - o La répartition salariale de la responsable est imputée par moitié sur ce budget, et l'autre sur le budget principal pour la mobilité.

### a. Focus sur les charges du personnel

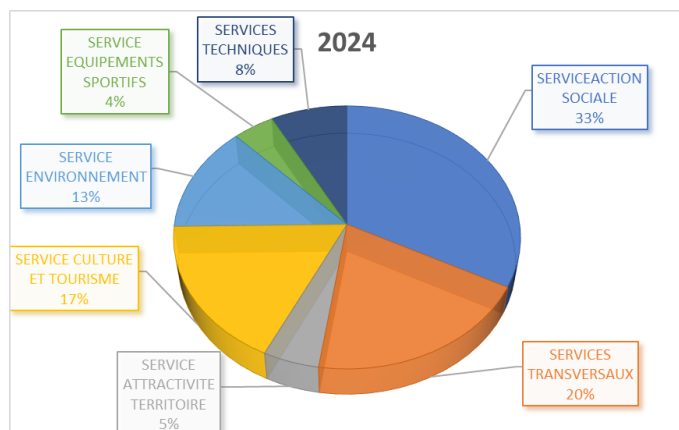
	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRINCIPAL	1 716 631,80	1 787 476,52	1 580 583,42	1 900 698,94
ENFANCE TEMPS LIBRE	554 173,25	557 644,25	605 330,54	902 163,47
DECHETS MENAGERS	44 376,04	44 771,49	291 335,87	358 957,89
TIERS LIEU BAUDEMONT	86 952,17	73 867,76	44 644,00	19 922,82
<b>TOTAL</b>	<b>2 402 133,26</b>	<b>2 463 760,02</b>	<b>2 521 893,83</b>	<b>3 181 743,12</b>

- Au 01/01/2024, 5 points d'indice majoré supplémentaires pour tous les agents : + 30 000 €
- Prime Pouvoir d'achat exceptionnelle à taux 50 % : + 30 638 €
  
- Budget principal
  - o Création d'1 poste de DGA-juriste
  - o Participation au poste Chargée de mission COT Contrat d'Objectif Territorial
  - o Mise à disposition d'un agent de la commune de Chauffailles pour assurer les opérations de voirie
  - o Création d'un poste au ST à compter du 01/09/2024
  - o Répartition différente de la responsable de l'Intercow : 50 % mobilité
  - o Remplacements agents absents : 20 000 €
  
- Budget Enfance Temps Libre :
  - o Reprise du personnel de Colombier :
    - Salaires : 114 595 €
    - Remplacement agents absents : 3 473.89 €
  - o Reprise du personnel de la Ribambelle
    - Salaires : 68 872.23 €
    - Indemnités de licenciement 53 282 €
    - Remplacement agents absents : 6 442.45 €
  - o Reprise à temps complet de la responsable de l'Action Sociale (28h à 35h)
  - o Augmentation fraction d'emploi du ludothécaire (17h à 25h)
  - o Augmentation de l'agrément du multi accueil de Chauffailles sur toute l'année
  - o Remplacements agents absents : 38 450 €
  
- Budget déchets :
  - o Recrutement d'1 agente de prévention + 1 responsable d'équipe
  - o Remplacement d'1 agent en DAS (Décharge d'Activité de Service) de son temps complet de travail. A noter qu'à compter de 2025, son salaire sera affecté au budget principal.
  - o Remplacements agents absents : 50 000 €
  
- Budget Espace Tiers Lieu
  - o Diminution car 50 % du salaire de la responsable imputés sur le budget principal

A noter que l'enveloppe globale de remplacement s'élève à 131 980 €, compensée en partie par un montant de remboursement de 102 512.87 €



### Répartition selon les services.



Au 31 décembre 2024, l'effectif total des emplois permanents était de 73 (pour mémoire, au 31/12/2023, effectif de 63) :

- 39 titulaires en activité au 31-12-2024
- 5 agents titulaires non présents au 31-12-2024 car placés en congés maladie tout au long de l'année 2024, en disponibilité pour convenances personnelles, en décharge d'activité syndicale ;
- 5 postes vacants non remplacés existant toujours au tableau des effectifs
- 17 contractuels de longue durée
- 7 contractuels (cdi)

Auxquels s'ajoutent :

- 7 agents mis à disposition par d'autres collectivités.

Emplois non permanents au 31-12-2024 :

- 9 contractuels sur emploi non permanent de longue durée (cdd 1 an ou contrat de projet 5 ans)
- 9 contractuels (remplacement d'agents absents)

Répartition Hommes/Femmes au 31-12-2024 d'agents présents (+ absents de longue durée) :

- 23 hommes et 45 femmes

Catégorie :

- 9 agents catégorie A
- 23 agents catégorie B
- 41 agents catégorie C

La moyenne d'âge est de 47 ans

En 2024, les mouvements de personnel ont été les suivants :

Départs :

Départ à la retraite : 02

Départ retraite pour invalidité : 01

Départ en mutation externe : 02

Départ démission : 01

Fin de contrat (apprentissage) : 01

Arrivées :

17 sur emplois permanents  
4 sur emplois non permanents (longue durée)  
3 sur emplois non permanents (remplacement d'agents longue durée)

En 2024, au titre des emplois non permanents, 150 contrats ont été conclus dont :

- 60 au titre de remplacement d'agent
- 9 au titre d'accroissement temporaire d'activité / contrat de projet
- 24 au titre d'emploi saisonnier
- 57 au titre de contrat CEE

1192 bulletins de paie ont été réalisés et 108 bulletins d'indemnités élus, soit 1 300 bulletins au total.

### **PROJECTIONS 2025**

Une augmentation importante des charges du personnel est à prévoir pour l'année 2025.

- Augmentation de la part patronale des charges CNRACL (environ 36 000 euros)
- Participation prévoyance obligatoire (environ 15 000 euros)
- Participation complémentaire santé (environ 3 000 euros)

### **SERVICE ACTION SOCIALE**

- Recrutement d'un agent Coordinateur CTG en cours d'année 2025 (poste resté vacant en 2024 ; réalisation 0 euro – Poste chiffré pour 8.5 mois à 36 670 euros)
- Reprise au 26/08/2024 de l'activité de la Ribambelle ; le coût total pour l'année 2025 s'élèvera à 222 500 euros
- Maintien de l'agrément du multi accueil sur toute l'année
- Prévision de recrutement d'une auxiliaire de puériculture à temps non complet (10.5 heures hebdomadaires), soit un coût supplémentaire de 11 000 euros

### **SERVICE CULTURE ET TOURISME**

- Reprise en gestion directe de l'activité de l'Office de Tourisme Sud Brionnais à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025. 3 agents à temps complets, soit un budget supplémentaire estimé à 88 800 euros pour 6 mois

### **SERVICE ENVIRONNEMENT (charges financées par la REOM)**

- Création de poste : 1 agent de terrain. Poste chiffré sur 9 mois

### **SERVICE VOIRIE**

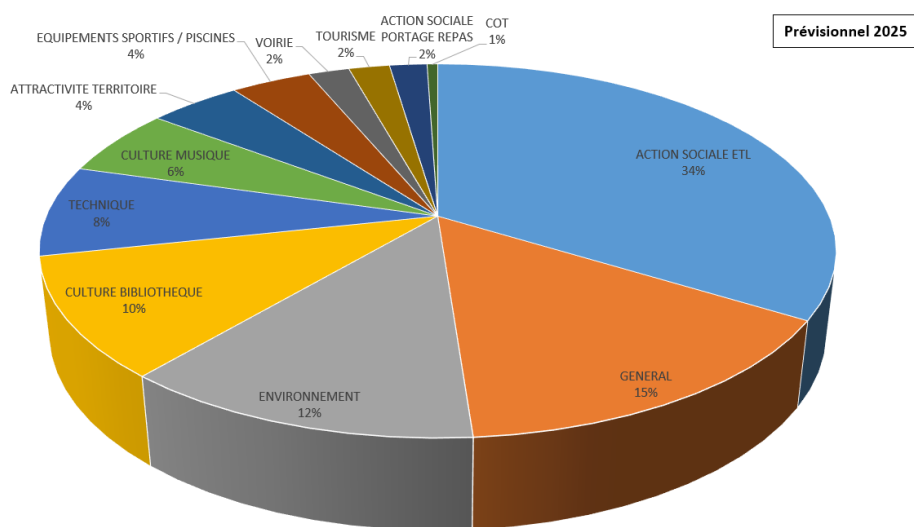
- Création de poste : 1 technicien voirie poste chiffré sur 8 mois

### **SERVICES TRANSVERSAUX**

- Poste d'assistante RH à 28/35<sup>e</sup> minimum
- Enveloppe globale pour remplacement d'agents malades (110 000 euros)

### **SERVICE TECHNIQUE**

- Création d'un poste d'agent technique polyvalent à temps complet. Poste chiffré sur 9 mois, soit 28 000 euros



## b. Les atténuations de produits

Ce chapitre concerne principalement les attributions de compensation (AC) que la Communauté de communes verse à ses communes membres. Ces AC évoluent en fonction des transferts de compétence entre les communes et la Communauté de communes.

Anglure-sous-Dun et Saint-Martin-de-Lixy ont vu leur AC devenir négative. Elles sont donc redevables de ces montants à la Communauté de communes. Lors des votes des AC définitives, le conseil communautaire délibère pour ne pas solliciter le versement des AC négatives auprès de ces deux communes.

- Le vote des AC définitives 2024 et des provisoires 2025 est concordant avec le rapport de la CLECT du 03 septembre 2024. La réévaluation des AC était nécessaire pour :
  - le transfert de charge du PIMMS de Chauffailles depuis 2020
  - la restitution des compétences aux communes des aires de camping-cars de Chauffailles et Chateauneuf, l'aire de jeux de St Maurice-les-Chateauneuf, l'aire de loisirs de Mussy-sous-Dun, les transports des élèves des écoles aux manifestations culturelles et à la bibliothèque de La Clayette.

Communes	2021	2022	2023	2024	AC provisoires 2025
AMANZE	17 350,00 €	17 350,00 €	17 350,00 €	17 350,00 €	17 350,00 €
ANGLURE-SOUS-DUN	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €	- 2 047,69 €
BAUDEMONT	236 439,00 €	236 439,00 €	236 439,00 €	236 439,00 €	238 039,00 €
BOIS-SAINTE-MARIE	12 318,00 €	12 318,00 €	12 318,00 €	12 318,00 €	12 318,00 €
CHAPELLE-SOUS-DUN (LA)	98 571,00 €	98 571,00 €	98 571,00 €	98 571,00 €	99 046,00 €
CHASSIGNY	23 025,47 €	23 025,47 €	23 025,47 €	23 025,47 €	24 005,47 €
CHATEAUNEUF	4 701,14 €	4 701,14 €	4 701,14 €	4 701,14 €	5 926,84 €
CHATENAY	16 580,00 €	16 580,00 €	16 580,00 €	16 580,00 €	16 580,00 €
CHAUFFAILLES	636 465,65 €	636 465,65 €	636 465,65 €	623 465,65 €	606 132,32 €
CLAYETTE (LA)	424 774,00 €	424 774,00 €	424 774,00 €	424 774,00 €	426 139,00 €
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	31 035,00 €	31 035,00 €	31 035,00 €	31 035,00 €	32 315,00 €
COUBLANC	127 232,39 €	127 232,39 €	127 232,39 €	127 232,39 €	128 492,39 €
CURBIGNY	52 986,00 €	52 986,00 €	52 986,00 €	52 986,00 €	52 986,00 €
DYO	35 536,00 €	35 536,00 €	35 536,00 €	35 536,00 €	35 536,00 €
GIBLES	91 916,00 €	91 916,00 €	91 916,00 €	91 916,00 €	92 756,00 €
MUSSY	3 647,33 €	3 647,33 €	3 647,33 €	3 647,33 €	14 066,33 €
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	9 210,00 €	9 210,00 €	9 210,00 €	9 210,00 €	9 210,00 €
SAINT-EDMOND	2 867,55 €	2 867,55 €	2 867,55 €	2 867,55 €	2 867,55 €
SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €	22 500,00 €
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	53 426,63 €	53 426,63 €	53 426,63 €	53 426,63 €	54 786,63 €
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	44 530,00 €	44 530,00 €	44 530,00 €	44 530,00 €	45 360,00 €
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €	- 1 042,78 €
SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF	57 515,47 €	57 515,47 €	57 515,47 €	57 515,47 €	60 085,47 €
SAINT-RACHO	18 098,00 €	18 098,00 €	18 098,00 €	18 098,00 €	18 098,00 €
SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS	79 686,00 €	79 686,00 €	79 686,00 €	79 686,00 €	81 046,00 €
TANCON	16 001,75 €	16 001,75 €	16 001,75 €	16 001,75 €	16 661,75 €
VAREILLES	42 490,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €	42 490,00 €
VARNES-SOUS-DUN	168 247,00 €	168 247,00 €	168 247,00 €	168 247,00 €	168 692,00 €
VAUBAN	22 683,00 €	22 683,00 €	22 683,00 €	22 683,00 €	22 683,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 346 741,91 €</b>	<b>2 346 741,91 €</b>	<b>2 346 741,91 €</b>	<b>2 333 741,91 €</b>	<b>2 343 078,28 €</b>

**c. Les Autres charges courantes concernent essentiellement :**

➤ Les subventions d'équilibre aux budgets annexes

Subvention d'équilibre	2021	2022	2023	2024
ENFANCE TEMPS LIBRE	610 267,84	624 259,40	563 875,90	638 751,92
PARC LA GARE	3 751,00	0,00	0,00	0,00
TIERS LIEU BAUDEMONT	128 514,85	116 044,78	82 548,03	60 025,64
<b>TOTAL</b>	<b>742 533,69</b>	<b>740 304,18</b>	<b>646 423,93</b>	<b>698 777,56</b>

- Pour rappel, les subventions d'équilibre prévues au BP 2024 étaient de :
  - o 863 599.30 € pour l'Enfance Temps Libre
  - o 83 231.21 € pour le Tiers Lieu

➤ Les principales contributions obligatoires et les subventions

Contributions / Subventions	2021	2022	2023	2024
SERVICE INCENDIE	485 418,00	489 438,00	516 088,00	539 602,00
SYMISOA	96 300,00	95 200,00	97 000,00	117 200,00
SMAAA	6 417,22	6 379,22	6 374,36	6 302,16
SMEVOM	274 789,97	277 026,94		
PETR Charolais Brionnais	128 486,00	135 495,00	135 018,00	149 740,00
AGENCE POSTALE INTER.	44 688,00	45 060,00	45 060,00	46 284,00
PIMMS	26 060,00	32 252,00	10 320,00	66 120,00
GIP ARNIA	12 150,64	12 106,72	14 290,48	13 142,94
AS COMMUNES	308 981,48	172 862,40	172 862,40	173 997,40
OFFICE TOURISME	140 200,00	157 000,00	146 999,96	147 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 523 491,31</b>	<b>1 422 820,28</b>	<b>1 144 013,20</b>	<b>1 259 388,50</b>

A noter pour le PIMMS, un rappel de 2023 effectué en 2024.

➤ Les subventions de fonctionnement versées aux associations petite-enfance et enfance

Subventions de fonctionnement	2021	2022	2023	2024
LA MARMITE	29 227,34	29 227,34	36 986,74	39 188,00
AISL COLOMBIER	192 802,95	192 802,96	131 624,00	0,00
LA RIBAMBELLE	97 115,96	97 115,97	55 079,00	61 719,33
<b>TOTAL</b>	<b>319 146,25</b>	<b>319 146,27</b>	<b>223 689,74</b>	<b>100 907,33</b>

Désormais, seule l'Association de la Marmite percevra une subvention.

➤ les subventions exceptionnelles versées aux associations

Subvention exceptionnelles Associations		2023	2024
Culture	Arcane 71	500,00	1 000,00
	Brio'Ch Festival	1 000,00	1 500,00
	Compagnie Litecox	900,00	
	Esox Lucius	1 000,00	1 000,00
	Foyer rural Grand Secteur Charolais Brionnais	1 200,00	
	Hello les Femmes	400,00	400,00
	Le Petit Rameur	1 500,00	2 000,00
	Les Heures musicales du Brionnais	1 000,00	1 000,00
	Festival St Rock	2 500,00	2 500,00
	Panacea	1 500,00	1 500,00
	L'Engrenage		1 000,00
	Les Capteurs D-Motion		500,00
	Musique et Patrimoines en Charolais-Brionnais		1 000,00
	La Filature		1 300,00
	Les Amis de l'Eglise de Vareilles		300,00
Général	La Marmite (bus)	2 000,00	
	Course cycliste B. Thevenet		500,00
	Rénovation banière LCSD (en investissement)		1 135,00
	Musée de Chatenay		1 500,00
	Jeunes Agriculteurs de S&L		6 000,00
	Syndicat du bœuf		1 000,00
	ASCA (2023)		1 500,00
	ADIL		3 620,00
	Service de remplacement	5 000,00	5 000,00
<b>TOTAL</b>		<b>18 500,00</b>	<b>35 255,00</b>

## B) LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Hors subventions d'équilibre du budget principal aux budgets annexes.

	Recettes tous budgets	2021	2022	2023	2024
013	Atténuations de charges	80 456,88	81 939,27	69 455,50	105 877,27
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	1 114 055,91	1 374 722,21	2 887 448,84	2 796 762,15
73	Impôts et taxes	6 982 789,94	7 574 736,85	7 194 569,89	3 983 197,00
731	Impositions directes				3 345 379,84
74	Dotations, subventions et participations	2 024 318,90	2 063 254,73	1 806 834,52	1 944 043,62
75	Autres produits de gestion courante	23 606,81	24 790,95	38 072,19	152 358,64
77	Produits exceptionnels	121 421,01	327 616,26	314 072,19	2 162,39
<b>TOTAL</b>		<b>10 346 649,45</b>	<b>11 447 060,27</b>	<b>12 310 453,13</b>	<b>12 329 780,91</b>

Par délibération n° 2024-061 du 9 avril 2024, le conseil communautaire avait fixé les taux d'imposition suivants :

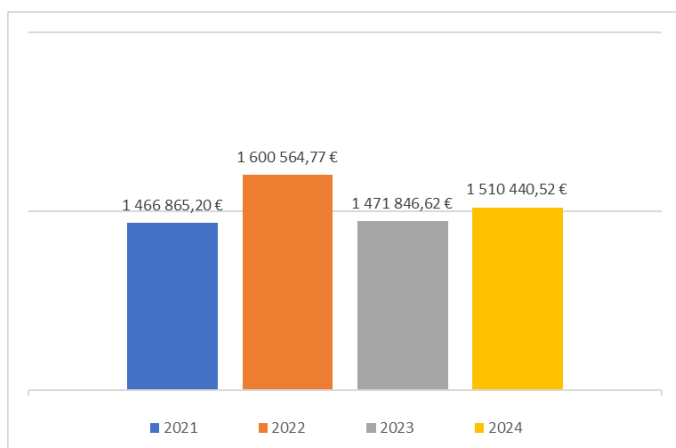
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 7,18 %,
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) : 24,94 %,
- Cotisations Foncière des Entreprises : 21,79 %,
- Taxe d'Habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) : 17,70 %.

Répartition des recettes par budget	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRINCIPAL	8 931 982,23	10 011 133,81	9 427 805,36	9 369 768,14
ENFANCE TEMPS LIBRE	390 355,11	474 966,66	409 810,76	593 176,61
DECHETS MENAGERS	733 407,56	771 445,16	2 353 515,62	2 286 098,10
TIERS LIEU BAUDEMONT	4 742,02	5 088,08	9 197,56	13 078,62
PARC LA GARE	180 912,53	0,00	91 457,40	25 426,13
LES TANNERIES	105 250,00	184 426,56	18 666,43	42 233,31
<b>TOTAL</b>	<b>10 346 649,45</b>	<b>11 447 060,27</b>	<b>12 310 453,13</b>	<b>12 329 780,91</b>

**A noter, pour une meilleure analyse, le remboursement des charges du personnel relatives aux budgets annexes n'apparaît pas dans les recettes du budget principal.**

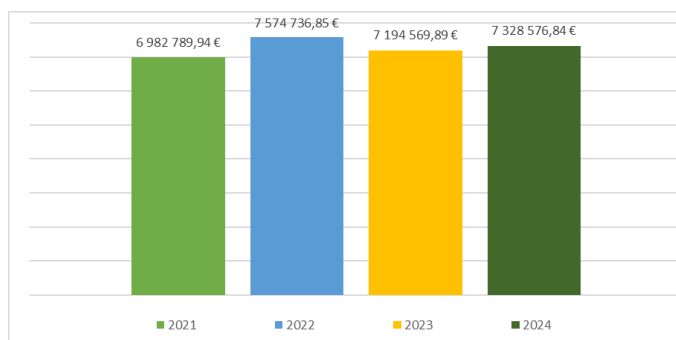
- Budget Principal : il y a diminution essentiellement due par la régularisation de la vente de Coublanc Store pour un montant de 211 974 € compensé par une augmentation des recettes fiscale pour 23 000 € et des remboursements de sinistres pour 12 654 €.
- Budget Enfance Temps Libre : augmentation en raison des recettes générées par le Centre de Loisirs de Colombier et la crèche de La Clayette.
- Budget Déchets : diminution car nombreux avoirs depuis facturation aux nombres de personnes dans le foyer.
- Budget Tiers Lieu : augmentation de la fréquentation
- La Gare : acompte DETR
- Les Tanneries : participation frais étude par la ville de La Clayette + solde DETR

#### a. Les dotations, subventions et participations – compte 74



Répartition	2021	2022	2023	2024
Dotation d'intercommunalité	426 096,00	423 969,00	422 636,00	462 621,00
Dotation de compensation des group. De commun	612 152,00	598 724,00	595 248,00	585 398,00
Attributions de péréquation et de compensation	247 747,00	275 151,00	295 342,00	309 010,00
Autres dotations et participations	180 870,20	302 720,77	158 620,62	153 411,52
	<b>1 466 865,20 €</b>	<b>1 600 564,77 €</b>	<b>1 471 846,62 €</b>	<b>1 510 440,52 €</b>

## b. Evolution produit fiscal



	2021	2022	2023	2024
Taxes foncières et d'habitation	2 466 816,00	2 564 617,00	2 797 084,00	2 870 844,00
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	612 398,00	670 502,00	0,00	0,00
Taxe sur les surfaces commerciales	190 501,00	188 510,00	193 548,00	209 747,00
Imposition forfaitaire sur entreprises de réseau	87 417,00	88 689,00	93 321,00	97 565,00
Autres impôts locaux ou assimilés	39 765,00	6 690,00	8 029,00	19 355,00
Fds de péréquation des ress com et intercom	229 089,00	227 550,00	222 960,00	220 766,00
Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	636 298,00	831 779,00	0,00	0,00
Taxe pour gest.milieus aquatiques&prév.inondations	0,00	0,00	102 732,00	123 632,00
Taxes de séjour	5 849,55	23 161,49	9 933,32	22 798,57
Prélèvement sur les produits des jeux	2 563,39	1 316,36	1 364,57	1 438,27
Fraction de TVA	2 712 093,00	2 971 922,00	3 053 055,00	3 052 159,00
Fraction de la compensation de la CVAE	0,00	0,00	712 543,00	710 272,00
<b>TOTAL</b>	<b>6 982 789,94 €</b>	<b>7 574 736,85 €</b>	<b>7 194 569,89 €</b>	<b>7 328 576,84 €</b>

## 4. FOCUS SUR LES BUDGETS ANNEXES – Dépenses et recettes réelles (hors excédent ou déficit, et subvention d'équilibre)

### A) ENFANCE TEMPS LIBRE

ENFANCE TEMPS LIBRE	2021	2022	2023	2024
Charges réelles de fonctionnement	994 023,95	994 331,23	990 471,78	1 223 133,96
Recettes réelles de fonctionnement	390 355,11	474 966,66	433 846,89	593 176,61
<b>RESULTAT</b>	<b>-603 668,84</b>	<b>-519 364,57</b>	<b>-556 624,89</b>	<b>-629 957,35</b>

- Le service Action Sociale tend à évoluer vers un Centre Social intégré dans la Convention Territoriale Globale.



<b>CENTRE DE LOISIRS DE COLOMBIER - année 2024</b>			
<b>Charges réelles</b>		<b>Recettes réelles</b>	
Salaires	114 595,00	Participations familles	24 049,00
Remplacements	3 473,89	CAF	10 525,00
Divers	33 349,16	Divers	1 800,00
<b>Total</b>	<b>151 418,05</b>	<b>Total</b>	<b>36 374,00</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>115 044,05</b>		
<b>Subvention annuelle 2023 versée à l' AISL : 131 624 €</b>			

<b>CRECHE DE LA CLAYETTE à compter du 26/08/2024</b>			
<b>Charges réelles</b>		<b>Recettes réelles</b>	
Salaires	68 872,23	Participations familles	15 027,00
Licenciements	53 282,00	CAF	46 960,00
Remplacements	6 442,45	Récupération actif	57 603,57
Subvention exceptionnelle	25 000,00	Divers	2 458,77
Subvention annuelle proratisée	36 719,33		
Divers	38 234,67		
<b>Total</b>	<b>159 678,45</b>	<b>Total</b>	<b>107 022,34</b>
<b>Reste à charge</b>	<b>52 656,11</b>		
<b>Subvention qui aurait dû être versée au prorata sept à déc 2024 : 18 359,67 €</b>			

## B) DECHETS

<b>DECHETS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	772 816,48	770 997,86	2 027 615,66	2 113 975,45
Recettes réelles de fonctionnement	733 407,56	771 445,16	2 353 515,62	2 286 098,10
<b>RESULTAT</b>	<b>-39 408,92</b>	<b>447,30</b>	<b>325 899,96</b>	<b>172 122,65</b>

En 2025, la Communauté de Communes prévoit des travaux de contrôle d'accès et la vidéoprotection sur les sites de déchèteries. Ces investissements importants devront faire l'objet d'un emprunt.

## C) ESPACE TIERS LIEU DE BAUDEMONT

<b>ESPACE TIERS LIEU BAUDEMONT</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	133 256,87	121 503,01	65 243,72	45 767,33
Recettes réelles de fonctionnement	4 742,02	5 088,08	9 197,56	13 078,62
<b>RESULTAT</b>	<b>-128 514,85</b>	<b>-116 414,93</b>	<b>-56 046,16</b>	<b>-32 688,71</b>

La fréquentation a augmenté d'environ 30 % en 2024. L'année 2025 est encore plus prometteuse du fait du réaménagement du rez-de-chaussée et de la promotion des services proposés.

#### D) LA GARE

<b>LA GARE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	11 584,79	13 886,83	75 409,05	148 648,78
Recettes réelles de fonctionnement	180 912,53	0,00	91 457,40	25 426,13
<b>RESULTAT</b>	<b>169 327,74</b>	<b>-13 886,83</b>	<b>16 048,35</b>	<b>-123 222,65</b>

Les travaux du parc d'activités de la Gare ont bien commencé en 2024 et se poursuivent en 2025. Quelques entreprises ont déjà montré leur intérêt pour l'acquisition de parcelles.

#### E) LES TANNERIES

<b>LES TANNERIES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	247 369,09	121 375,38	693,75	24 760,00
Recettes réelles de fonctionnement	105 250,00	184 426,56	18 666,43	42 233,31
<b>RESULTAT</b>	<b>-142 119,09</b>	<b>63 051,18</b>	<b>17 972,68</b>	<b>17 473,31</b>

Les études de la digue ont bien démontré la nécessité de réhabiliter le site. Le choix du projet dépend essentiellement de l'effacement ou non d'une maison qui enjambe la Genête.

### 5. FOCUS SUR LES SERVICES SPECIFIQUES DU BUDGET PRINCIPAL

#### A) LA CULTURE

<b>RESEAU DES BIBLIOTHEQUES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	358 120,14	378 597,82	367 488,18	384 720,35
Recettes réelles de fonctionnement	30 120,71	26 897,15	60 429,83	74 610,73
<b>RESULTAT</b>	<b>-327 999,43</b>	<b>-351 700,67</b>	<b>-307 058,35</b>	<b>-310 109,62</b>

<b>ECOLES DE MUSIQUE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	185 141,42	198 593,50	189 234,28	216 076,28
Recettes réelles de fonctionnement	39 833,12	44 592,35	39 538,82	41 655,00
<b>RESULTAT</b>	<b>-145 308,30</b>	<b>-154 001,15</b>	<b>-149 695,46</b>	<b>-174 421,28</b>

Augmentation due au recrutement d'un professeur de trompette arrivée en septembre 2023 et donc rémunéré sur toute l'année 2024.

En 2025, certains cours, au vu des demandes, seraient développés nécessitant une augmentation du nombre d'heures des professeurs concernés.

<b>PROGRAMME CULTUREL</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	22 902,27	52 128,64	72 842,38	76 424,93
Recettes réelles de fonctionnement	1 000,00	10 246,00	4 000,00	42 500,00
<b>RESULTAT</b>	<b>-21 902,27</b>	<b>-41 882,64</b>	<b>-68 842,38</b>	<b>-33 924,93</b>

L'année 2025 sera marquée de 3 événements essentiels :

- La reconnaissance de BSB comme « Territoire de Culture »
- Les 10 ans du festival de Saperlipoètes
- La création d'une Bande Dessinée

## B) LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

<b>PISCINE DE CHAUFFAILLES</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	175 554,21	154 976,10	167 231,68	174 900,75
Recettes réelles de fonctionnement	28 616,30	52 090,79	83 885,42	65 281,45
<b>RESULTAT</b>	<b>-146 937,91</b>	<b>-102 885,31</b>	<b>-83 346,26</b>	<b>-109 619,30</b>

- Charges : augmentation due en grande partie de l'augmentation du tarif de l'électricité
- Recettes : diminution car contrairement à 2023, pas de remboursement par l'assurance

<b>PISCINE DE LA CLAYETTE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	132 674,43	132 667,01	112 690,82	128 716,73
Recettes réelles de fonctionnement	21 356,39	33 587,70	36 949,47	33 860,38
<b>RESULTAT</b>	<b>-111 318,04</b>	<b>-99 079,31</b>	<b>-75 741,35</b>	<b>-94 856,35</b>

- Charges : augmentation due à une consommation d'eau plus importante et hausse du tarif de l'électricité
- Recettes : solde FTCVA 2023

<b>SNACK PISCINE DE LA CLAYETTE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	16 581,13	19 037,82	11 612,20	11 942,87
Recettes réelles de fonctionnement	6 920,50	16 054,30	13 504,24	14 246,55
<b>RESULTAT</b>	<b>-9 660,63</b>	<b>-2 983,52</b>	<b>1 892,04</b>	<b>2 303,68</b>

- 2025 : projet de louer le snack

<b>GYMNASE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	46 740,44	49 466,70	37 470,47	38 381,71
Recettes réelles de fonctionnement	1 050,18	5 683,31	3 872,23	4 626,55
<b>RESULTAT</b>	<b>-45 690,26</b>	<b>-43 783,39</b>	<b>-33 598,24</b>	<b>-33 755,16</b>

## C) LES SENIORS

<b>PORTAGE DE REPAS</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Charges réelles de fonctionnement	294 220,83	315 908,22	246 508,85	198 044,78
Recettes réelles de fonctionnement	250 598,83	276 610,75	180 473,71	171 116,34
<b>RESULTAT</b>	<b>-43 622,00</b>	<b>-39 297,47</b>	<b>-66 035,14</b>	<b>-26 928,44</b>

- Charges : diminution car plus de location de véhicules du portage de repas et répartition différente des missions des 2 salariées
- Recettes : diminution du nombre de repas. Malgré déploiement du portage de repas sur La Clayette par les ADMR, nous espérons maintenir le service au même niveau pour 2025.

#### D) LA VOIRIE

VOIRIE	2021	2022	2023	2024
Charges réelles de fonctionnement	202 572,45	214 907,03	255 800,74	281 094,03
Recettes réelles de fonctionnement	23 454,50	31 948,06	35 085,55	252,38
<b>RESULTAT</b>	<b>-179 117,95</b>	<b>-182 958,97</b>	<b>-220 715,19</b>	<b>-280 841,65</b>

- Charges : augmentation due à la mise à disposition d'un agent de voirie de la commune de Chauffailles
- Recettes : diminution car pas de FCTVA. Travaux facturés fin 2024, payés 2025, FCTVA sur 2025.

#### E) LA MOBILITE

MOBILITE	2024
Charges réelles de fonctionnement	20 235,18
Recettes réelles de fonctionnement	0,00
<b>RESULTAT</b>	<b>-20 235,18</b>

- Pour être au plus juste, il faut ajouter 50 % du salaire d'une agente (responsable Intercow), soit 27 895.50 €, ce qui ferait un total de charges réelles de 48 130.68 €.
- L'année 2024 marque le début des actions en faveur de la mobilité.
- 2025 sera l'aboutissement du Schéma Directeur des Mobilités Actives.

#### F) RESEAU VIF (Violences Intra Familiales)

Dans le cadre du réseau VIF en partenariat avec les Communautés de Communes Semur et Marcigny, il se constituera un CISPD (Conseil Intracommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Des dépenses seront donc engagées en 2025 :

- Mise à disposition de logements
- Actions de prévention + charges diverses
- Demande de signature d'une convention dans le cadre du dispositif AIR (Accompagnement Individualisé Renforcé)

### 6. LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle permet de mesurer l'aptitude de la Communauté de communes à autofinancer ses investissements, après avoir couvert ses charges et ses dépenses obligatoires qui sont les remboursements de dettes en capital.

La Capacité d'Autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement. Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

Pour rappel, **l'excédent de fonctionnement reporté n'est pas pris en compte dans le calcul des CAF.**

Le calcul de la CAF ne concerne pas les zones d'activité, à savoir la Gare et les Tanneries.

<b>Budget principal - Enfance Temps Libre - Déchets - Tiers Lieu</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Produits de fonctionnement	10 745 988,38	11 938 917,21	13 141 639,71	13 543 165,65
Charges de fonctionnement	10 849 442,53	10 796 611,85	11 422 361,82	12 274 144,13
<b>CAF BRUTE</b>	<b>-103 454,15</b>	<b>1 142 305,36</b>	<b>1 719 277,89</b>	<b>1 269 021,52</b>
Dettes capital remboursées	278 087,12	305 942,29	338 923,54	336 642,11
<b>CAF NETTE</b>	<b>-381 541,27</b>	<b>836 363,07</b>	<b>1 380 354,35</b>	<b>932 379,41</b>

<b>REPARTITION DE LA CAF BRUTE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
BUDGET PRINCIPAL	668 138,46	1 777 637,56	2 030 085,11	1 759 544,93
ENFANCE TEMPS LIBRE	-603 668,84	-519 364,57	-580 661,02	-629 957,35
DECHETS MENAGERS	-39 408,92	447,30	325 899,96	172 122,65
TIERS LIEU BAUDEMONT	-128 514,85	-116 414,93	-56 046,16	-32 688,71
<b>CAF BRUTE</b>	<b>-103 454,15</b>	<b>1 142 305,36</b>	<b>1 719 277,89</b>	<b>1 269 021,52</b>

<b>REPARTITION DE LA CAF NETTE</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
BUDGET PRINCIPAL	402 020,83	1 483 723,51	1 703 248,85	1 435 049,43
ENFANCE TEMPS LIBRE	-603 668,84	-519 364,57	-580 661,02	-629 957,35
DECHETS MENAGERS	-51 378,41	-11 580,94	313 812,68	159 976,04
TIERS LIEU BAUDEMONT	-128 514,85	-116 414,93	-56 046,16	-32 688,71
<b>CAF NETTE</b>	<b>-381 541,27</b>	<b>836 363,07</b>	<b>1 380 354,35</b>	<b>932 379,41</b>

## 7. L'ENDETTEMENT

### A) LES EMPRUNTS

PRINCIPAL	PRETEUR	DEBUT	DUREE	FIN	TAUX	MONTANT INITIAL	Capital dû 31/12/2024	Capital prévi 31/12/2025
Investissements divers	Agence France Locale	2022	20 ans	2042	2,515 %	2 000 000,00 €	1 775 000,00 €	1 675 000,00 €
Préface 1998	Crédit Local de France Dexia	1999	30 ans	2028	5,15 %	152 449,02 €	34 335,22 €	26 386,78 €
Extension gymnase La Clayette	Caisse Epargne BFC	2016	15 ans	2031	1,35 %	800 000,00 €	366 595,56 €	312 265,21 €
Réhabilitation piscine Chauffailles	Caisse Epargne BFC	2016	15 ans	2030	1,25% *	1 500 000,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €
Déploiement Très Haut Débit	Caisse Epargne BFC	2018	15 ans	2033	1,07 %	950 000,00 €	522 500,09 €	459 166,77 €
<b>TOTAL</b>						<b>5 402 449,02 €</b>	<b>3 298 430,87 €</b>	<b>2 972 818,76 €</b>

DECHETS	PRETEUR	DEBUT	DUREE	FIN	TAUX	MONTANT INITIAL	Capital dû 31/12/2024	Capital prévi 31/12/2025
Plateforme déchets verts	Caisse Epargne BFC	2017	10 ans	2026	0,49 %	120 000,00 €	24 472,31 €	12 266,06 €
<b>TOTAL</b>						<b>120 000,00 €</b>	<b>24 472,31 €</b>	<b>12 266,06 €</b>

LA GARE	PRETEUR	DEBUT	DUREE	FIN	TAUX	MONTANT INITIAL	Capital dû 31/12/2024	Capital prévi 31/12/2025
Achat ZAC	Caisse Epargne BFC	2017	10 ans	2027	0,49 %	118 000,00 €	27 056,09 €	15 067,98 €
<b>TOTAL</b>						<b>118 000,00 €</b>	<b>27 056,09 €</b>	<b>15 067,98 €</b>

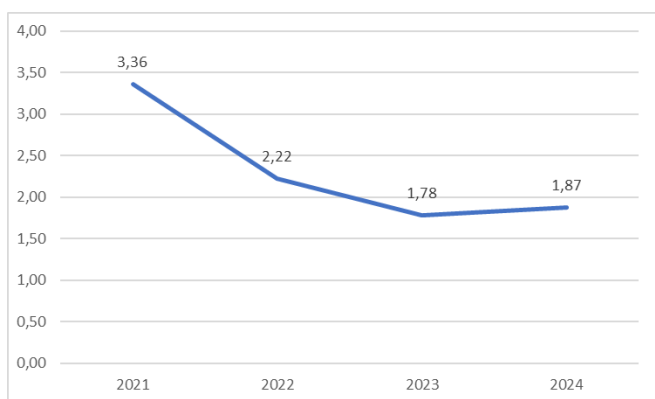
	MONTANT INITIAL	Capital dû 31/12/2024	Capital prévi 31/12/2025
<b>TOTAL</b>	<b>5 640 449,02 €</b>	<b>3 349 959,27 €</b>	<b>3 000 152,80 €</b>

### B) Répartition de l'encours total de la dette 2024

	2021	2022	2023	2024
Principal	2 243 676,68	3 949 762,63	3 622 926,37	3 298 430,87
Déchets	60 734,44	48 706,20	36 618,92	24 472,31
La Gare	62 670,20	50 856,91	38 985,64	27 056,09
<b>TOTAL</b>	<b>2 367 081,32</b>	<b>4 049 325,74</b>	<b>3 698 530,93</b>	<b>3 349 959,27</b>

### C) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années nécessaires pour le remboursement complet de la dette par l'épargne brute d'une collectivité.



## 8. LES RATIOS

L'analyse financière par ratios nécessite d'adopter quelques règles de prudence. L'utilisation d'un ratio, sorti de son contexte, peut donner lieu à des interprétations erronées.

Les ratios présentés concernent uniquement le budget principal de la Communauté de Communes. Pour les communes de 3 500 habitants et plus, les données synthétiques sur la situation financière de la collectivité, prévues par l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), comprennent 11 ratios définis à l'article R.2313-1 du CGCT. Ces ratios sont aussi calculés pour les groupements à fiscalité propre. Toutefois, le ratio n°8, qui correspond au coefficient de mobilisation du potentiel fiscal, n'est plus calculé.

Pour les ratios utilisant des données de population, la population visée correspond à la population totale, municipale et comptée à part, telle qu'elle résulte des dernières données INSEE connues à la date de production des documents budgétaires. Pour l'année 2024, le chiffre retenu est 15 332 habitants.

Les ratios 1 à 6 sont exprimés en euros par habitant.  
Les ratios 7 à 11 sont exprimés en pourcentage.

<b>RATIO 1</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Dépenses réelles de fonctionnement / population	577,86 €	577,58 €	542,55 €	579,92 €
Evolution du ratio		-0,05%	-6,06%	6,89%
Dépenses réelles de fonctionnement	8 949 345,23	8 909 779,75	8 339 030,66	8 891 267,39
Population	15 487	15 426	15 370	15 332
<b>RATIO 2</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Produits des impositions directes/population	159,28 €	166,25 €	181,98 €	187,25 €
Evolution du ratio		4,38%	9,46%	2,89%
Produits des impositions directes	2 466 816,00	2 564 617,00	2 797 084,00	2 870 844,00
Population	15 487	15 426	15 370	15 332
<b>RATIO 3</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Recettes réelles de fonctionnement/population	667,85 €	704,52 €	760,18 €	889,00 €
Evolution du ratio				
Recettes réelles de fonctionnement	10 342 999,70	10 868 001,69	11 683 935,95	13 630 145,32
Dépenses d'équipement brut/population	15 487	15 426	15 370	15 332
<b>RATIO 4</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Dépenses d'équipement brut/population	87,77 €	65,08 €	45,75 €	71,71 €
Evolution du ratio		-25,85%	-29,71%	56,76%
Dépenses d'équipement brut	1 359 327,98	1 003 958,63	703 129,75	1 099 469,78
Population	15 487	15 426	15 370	15 332

<b>RATIO 5</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Encours dette/population	144,87 €	256,05 €	235,71 €	215,13 €
Evolution du ratio		76,74%	-7,94%	-8,73%
Encours dette	2 243 676,68	3 949 762,63	3 622 926,37	3 298 430,87
Population	15 487	15 426	15 370	15 332
<b>RATIO 6</b>				
Dotation globale de fonctionnement/population	67,04 €	66,30 €	66,23 €	68,36 €
Evolution du ratio		-1,11%	-0,11%	3,22%
Dotation globale de fonctionnement	1 038 248,00	1 022 693,00	1 017 884,00	1 048 019,00
Population	15 487	15 426	15 370	15 332
<b>RATIO 7</b>				
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	26,84%	27,65%	30,24%	35,79%
Evolution du ratio		3,02%	9,37%	18,33%
Dépenses de personnel	2 402 133,26	2 463 760,02	2 521 893,83	3 181 743,12
Dépenses réelles de fonctionnement	8 949 345,23	8 909 779,75	8 339 030,66	8 891 267,39
<b>RATIO 9</b>				
(Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement dette) / Recettes réelles de fonctionnement	89,10%	84,69%	74,17%	67,61%
Evolution du ratio		-4,95%	-12,42%	-8,84%
Dépenses réelles de fonctionnement + remboursement dette	9 215 462,86	9 203 693,80	8 665 866,92	9 215 762,89
Recettes réelles de fonctionnement	10 342 999,70	10 868 001,69	11 683 935,95	13 630 145,32
<b>RATIO 10</b>				
Dépenses brutes d'équipement / recettes réelles de fonctionnement	13,14%	9,24%	6,02%	8,07%
Evolution du ratio		-29,71%	-34,86%	34,04%
Dépenses brutes d'équipement	1 359 327,98	1 003 958,63	703 129,75	1 099 469,78
Recettes réelles de fonctionnement	10 342 999,70	10 868 001,69	11 683 935,95	13 630 145,32
<b>RATIO 11</b>				
Dette / recettes réelles de fonctionnement	21,69%	36,34%	31,01%	24,20%
Evolution du ratio	#REF!	67,54%	-14,68%	-21,96%
Encours dettes	2 243 676,68	3 949 762,63	3 622 926,37	3 298 430,87
Recettes réelles de fonctionnement	10 342 999,70	10 868 001,69	11 683 935,95	13 630 145,32



## 9. INVESTISSEMENT

### A) DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement tous budgets		2021	2022	2023	2024
10	Dotations, fonds divers et reserves	0,00	0,00	13 426,48	866,92
16	Emprunts et dettes assimilés	289 842,69	317 755,58	350 794,81	348 571,66
20	Immobilisations incorporelles	98 161,61	22 886,40	63 900,00	89 818,80
204	Subventions d'équipement versées	329 261,11	189 705,34	138 485,00	159 955,00
21	Immobilisations corporelles	324 273,05	948 645,75	708 413,01	1 107 649,40
23	Immobilisations en cours	979 957,95	43 407,82	0,00	0,00
26	Participations et créances ratt. à des pa	0,00	10 100,00	10 100,00	10 000,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	815 169,75	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>		<b>2 021 496,41</b>	<b>2 347 670,64</b>	<b>1 285 119,30</b>	<b>1 716 861,78</b>
Déficit d'investissement		876 409,71	816 265,93	13 709,71	16 586,96
<b>TOTAL</b>		<b>2 897 906,12</b>	<b>3 163 936,57</b>	<b>1 298 829,01</b>	<b>1 733 448,74</b>

Répartition des dépenses par budget	2021	2022	2023	2024
BUDGET PRINCIPAL	1 954 706,72	2 312 847,77	1 191 977,49	1 593 920,28
ENFANCE TEMPS LIBRE	35 016,51	9 484,70	66 087,78	20 302,80
DECHETS MENAGERS	11 969,49	12 028,24	15 182,76	71 068,31
TIERS LIEU BAUDEMONT	8 048,12	1 496,64	0,00	19 640,84
PARC LA GARE	11 755,57	11 813,29	11 871,27	11 929,55
LES TANNERIES	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 021 496,41</b>	<b>2 347 670,64</b>	<b>1 285 119,30</b>	<b>1 716 861,78</b>

## B) INVESTISSEMENTS 2024

Désignation	2024	Principales dépenses concernées
<b>Budget principal</b>	<b>1 259 424,78</b>	
Ecole de musique	2 400,00	Daignostic et étude isolation
Communication	4 800,00	Nouveau site internet Insitu.App
Piscine La Clayette	28 200,00	Etudes réhabilitation
Mobilité	23 772,00	Schéma directeur des mobilités actives
PLUI	30 646,80	Secundo et Latitude
Achat local ST	225 000,00	prix
	4 158,15	Frais acte + bornage
Achat tracteur tondeuse	48 588,00	
Abri plein air	15 069,34	
Equipements divers	19 023,91	PC informatique, outillage
Aménagement siège	46 059,94	agencement
Bâtiment OT - Ecole de musique	49 800,00	huisseries
Ecole de musique	4 000,00	huisseries
Réseau bibliothèques	31 678,78	livres, charriots, gradins
Ecole de musique	4 994,00	instruments
piscines	102 001,43	travaux amélioration, panneaux solaires
Gymnase	25 614,00	luminaires, cordes
Mobilité	3 400,00	achat de 2 VAE
Voirie	415 327,45	
Travaux ouvrages d'art	14 935,98	
Plan relance Covid	2 955,00	Ouroux
Aide hébergement touristique	2 000,00	Camping Chauffailles
Mobilité	15 000,00	Prime achats vélo
Economie	25 000,00	Aides à l'immobilier
Concession La Bruyère	115 000,00	SEMA
<b>Enfance Temps Libre</b>	<b>19 435,88</b>	
	4 602,00	diag amiante
	7 357,60	vitrage et store multi accueil Chauffailles
Bâtiments PEJ	732,20	matériel terrasse accueil de loisirs
	2 942,88	LED + plomberie
	2 226,00	conteneur isotherm
Divers	1 575,20	
<b>Déchets</b>	<b>58 921,70</b>	
Véhicule	18 600,00	achat Jumper
Informatique	2 923,10	2 PC portables
Matériels	34 717,80	bacs OM et conteneurs
Divers	2 680,80	tente pliante pour animation + réfection dallage béton
<b>TOTAL</b>	<b>1 337 782,36</b>	

## C) RESTES A REALISER 2024

RESTES A REALISER 2024	
Budget principal	
Fabrication plate-forme piscine Chauffailles	5 000,16
Réfection sols city-stades Chassigny, St Maurice	20 980,00
Remplacement luminaires Espace entreprises	7 209,54
Réseaux de voirie	175 419,06
Schéma directeur des mobilités actives	30 222,00
Elaboration PLUI	60 120,00
Voirie Ouvrages d'art	10 740,00
Abri vélos ( 6 places, fermetures par badges)	22 788,00
<b>Total RAR</b>	<b>332 478,76</b>

**D) PROGRAMME PREVISIONNEL DES NOUVEAUX INVESTISSEMENTS 2025**

<b>NOUVELLES DEPENSES PREVISIONNELLES 2025</b>	
<b>Budget principal</b>	<b>1 922 636,86</b>
Matériel informatique	1 700,00
Mobilier réseau bibliothèques	3 000,00
Livres bibliothèques	25 000,00
Régie technique culture	6 000,00
Instruments école de musique	1 318,00
Signalétique balades vertes	50 000,00
Tourisme	6 000,00
Travaux local ST (désamiantage, couverture)	70 841,85
Matériel ST	8 000,00
Pont bascule Chauffailles - borne à remplacer	15 102,00
Pont mécanique	20 000,00
Manuscopique	66 000,00
Panneaux photovoltaïques local ST	30 000,00
Concession La Bruyère	115 000,00
Aides entreprises	50 000,00
Signalétique La Bruyère	1 000,00
Pacte territorial (OPAH)	100 000,00
Sols city-stades Tancon, St Edmond	20 980,00
Piscine Chauffailles : préco Véolia, filtres	65 200,00
Piscine La Clayette : MO, diag amiante, préco Véolia	204 516,00
Salle de sport gymnase	25 000,00
Solde Schéma directeur mobilités actives	15 990,00
Chronomap	9 600,00
Voirie mobilité	26 325,00
Arceau, abris vélos	18 100,00
Voirie - Ouvrages d'art	180 000,00
Voirie divers	220 000,00
Voirie communautaire	506 154,50
PLUI : frais étude	10 000,00
Achat véhicule de service voirie	12 000,00
Huisseries Ecole de musique	20 309,51
Plomberie ancien siège	1 204,80
Visiophone Baudemont	2 597,14
Porte vitrée Baudemont	698,06
Barnum	5 000,00
Divers : PC, mobiliers	10 000,00

<b>Enfance Temps Libre</b>	<b>182 040,80</b>
Etude faisabilité bâtiment PEJ	28 525,80
Climatiseur multiaccueil Chauffailles	45 474,00
Minibus électrique	45 000,00
Achat minibus blanc occasion	2 500,00
Matériel informatique	1 500,00
Divers travaux	59 041,00
<b>Déchets</b>	<b>757 328,00</b>
50 bacs	8 500,00
Vidéosurveillance	9 000,00
Signalétique déchèteries	13 000,00
Remise en état La Charme	75 000,00
Logiciel	97 000,00
Travaux contrôle d'accès	520 328,00
Dalles bennes	8 500,00
PAV	26 000,00
<b>Espace tiers lieu Baudemont</b>	<b>16 500,00</b>
Pergola, aménagement extérieur, site internet	16 500,00
<b>TOTAL nouvelles dépenses 2025</b>	<b>2 878 505,66</b>

	BP 2024			BP 2025		
	<i>RAR 2023</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Total</i>	<i>RAR 2024</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Total</i>
BUDGET PRINCIPAL	1 027 249,15	1 326 321,68	2 353 570,83	332 478,76	1 922 636,86	2 255 115,62
ENFANCE TEMPS LIBRE	1 527,60	139 000,00	140 527,60	-	182 040,80	182 040,80
DECHETS	112 565,74	99 807,55	212 373,29	-	757 328,00	757 328,00
ESPACE TIERS LIEU	-	34 000,00	34 000,00	-	16 500,00	16 500,00
<b>TOTAL INVESTISSEMENTS</b>	<b>1 141 342,49</b>	<b>1 599 129,23</b>	<b>2 740 471,72</b>	<b>332 478,76</b>	<b>2 878 505,66</b>	<b>3 210 984,42</b>

## E) FOCUS SUR LES SUBVENTIONS

Subventions perçues en 2024			
Désignation	Financier	Programme	Montant
Remplacement nappes solaires piscine La Clayette	DEPARTEMENT	AAP	12 000,00 €
	ETAT	DETR	21 039,55 €
Installation nappes solaires Chauffailles	DEPARTEMENT	AAP	6 000,00 €
	ETAT	DETR	26 793,77 €
Demande subvention Ribambelle	CAF	Travaux MPE	56 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>121 833,32 €</b>
Subventions notifiées à engager en 2025			
Désignation	Financier	Programme	Montant
Demande subvention RiTOURNELLE	CAF	FM EAJE	61 223,00 €
Schéma Directeur des Mobilités Actives	DEPARTEMENT	AAP 2022	10 800,00 €
	ADEME	AVELO3	16 567,50 €
Abris vélos	DEPARTEMENT	Tous à Vélo	5 000,00 €
	FUB	Alvéole +	7 596,00 €
Chronomap	ADEME	AVELO3	4 000,00 €
Mobilité (arceaux, jalonnement, bornes)	ADEME	AVELO3	16 219,00 €
PLUI	Leader		19 414,94 €
	Etat	AAP 2016 (solde)	1 400,00 €
	Région	Contrat territorial (solde)	2 856,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>145 076,44 €</b>
Subventions sollicitées ou à solliciter en 2025			
Désignation	Financier	Programme	Montant
Mise en place Ti - Logiciel	ADEME	Aide à la mise en œuvre = 12€/hab	179 400,00 €
	ADEME	Aide aux investissements = 60%	
Accompagnement Ti	DEPARTEMENT	?	
Mise en place contrôle d'accès	DEPARTEMENT	AAP 2025	21 000,00 €
	ETAT	DSIL 2025	384 278,00 €
Vidéo surveillance	ECOSYSTEM	00 € / site pour caméra filmant le local DE	7 000,00 €
réhabilitation piscine La Clayette	ETAT	DETR/DSIL	520 000,00 €
	ETAT	ANS	106 600,00 €
	REGION	AMENAGEMENT SPORTIF DU TERRITOIRE	128 700,00 €
	EUROPE	FEADER	200 000,00 €
Achat mini bus	CAF	Bus ALSH	22 500,00 €
Investissement secteur jeunes	CAF	en lien avec la PS Jeunes	8 000,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 577 478,00 €</b>

**F) PRESENTATION DES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS**

COMPETENCES	OPERATION	TOTAL	EXERCICES			FINANCEMENTS			RESTE A CHARGE	
			antérieur	2024	2025	2026	RECUS/NOTIFIES	PREVISIONNELS	TAUX	MONTANT
<b>OPERATIONS ENGAGEES</b>										
URBANISME	PLUI	513 961,57	423 194,77	30 646,80	60 120,00	222 756,70		43%	291 204,87	57%
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	PARC DE LA GARE	2 332 963,18	664 095,38	148 648,78	1 200 500,00	319 719,02	820 347,66	35%	1 512 615,52	65%
ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	LES TANNERIES	886 434,21	738 965,26	24 760,00	122 708,95	-	472 875,91	53%	413 558,30	47%
VOIRIE	OUVRAGES D'ART (études)	21 600,00		3 360,00	18 240,00			0%	21 600,00	100%
VOIRIE	TRAVAUX	1 813 165,82		411 592,26	681 573,56	720 000,00		0%	1 813 165,82	100%
MOBILITE	SCHEMA DIRECTEUR (études)	39 762,00	23 772,00	15 990,00		27 367,50		69%	12 394,50	31%
<b>TOTAL DES OPERATIONS ENGAGEES</b>		<b>5 607 886,78</b>	<b>1 826 255,41</b>	<b>642 779,84</b>	<b>2 099 132,51</b>	<b>1 039 719,02</b>	<b>1 543 347,77</b>	<b>28%</b>	<b>4 064 539,01</b>	<b>72%</b>
<b>PROJETS PREVISIONNELS</b>										
MOBILITE	EQUIPEMENTS	104 025,00		54 025,00	50 000,00					
TOURISME	BALADES VERTES	100 000,00		50 000,00	50 000,00					
TECHNIQUE	BATIMENTS	80 000,00			80 000,00					
	MATERIEL	16 000,00			8 000,00					
EQUIPEMENTS SPORTIFS	PISCINE DE LA CLAYETTE	3 642 183,80		204 516,00	3 437 667,80		2 214 061,27	61%	1 428 122,53	39%
	SOUS CITY STADES	41 960,00		20 980,00	20 980,00					
DECHETS MENAGERS	TRAVAUX CONTRÔLE ACCES	520 328,00		520 328,00				78%	115 050,00	22%
	AIDE AUX ENTREPRISES	100 000,00		50 000,00	50 000,00					
ECONOMIQUE	AIDE HERBERGEMENTS TOURISTIQUE	12 000,00		6 000,00	6 000,00					
CULTURE	LIVRES	50 000,00		25 000,00	25 000,00					
URBANISME	PACTE TERRITORIAL	250 000,00		100 000,00	150 000,00					
TECHNIQUE	PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES	100 000,00		30 000,00	70 000,00					
<b>TOTAL DES PROJETS PREVISIONNELS</b>		<b>5 016 496,80</b>	<b>-</b>	<b>1 068 849,00</b>	<b>3 947 647,80</b>	<b>2 619 339,27</b>	<b>1 543 172,53</b>	<b>1,39</b>	<b>0,61</b>	

A noter que le passage à la Redevance Incitative en 2026 nécessiterait des frais d'études.